

Appui à la Gouvernance locale et au Renforcement de l'Attractivité territoriale (AGORA)



Groupe de travail d'acteurs communaux lors de l'élaboration SDAC- © DDC Beni

Programme

Durée: 2021 – 2032

Budget: 35'300'000 CHF Env.21.180 milliards FCFA

Phase actuelle

La première phase du programme pour la période 2021-2024 est en cours d'élaboration.

Partenaires/Acteurs

Communes des départements du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga et leurs intercommunalités / Préfectures / Services déconcentrés de l'Etat/ Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) / Ministères en charge de la Décentralisation, du Cadre de Vie et de l'Intérieur

Zone d'intervention

Nationale

Objectif général

Les femmes, les hommes et les enfants ont accès à des services de base de qualité dans des territoires attractifs et sécurisés dans un environnement durable grâce à la création de conditions favorables à un développement économique local.

Des communes au service des populations et du développement

Les processus de décentralisation et de déconcentration sont les fondements du développement à la base, et de l'élaboration de réponses adéquates aux besoins des populations. Or si ces processus ont connu des avancées notables ces dernières années, nombreux sont les défis qui restent.

Le Programme d'Appui à la Gouvernance locale et au Renforcement de l'Attractivité territoriale (AGORA), par le biais des associations d'intercommunalités, participe ainsi au renforcement des capacités des autorités et personnel communales à la production et la délivrance de services publics de qualité. Un appui est également alloué aux communes à la mise en œuvre des différents instruments de planification spatiale existant, lesquels favorisent la mise en place d'un environnement qui favorise l'attractivité territoriale et la promotion de développement économique.

Dans un contexte d'insécurité croissante dans les pays limitrophes, le développement local de ces zones doit en effet obligatoirement s'inscrire dans une approche transfrontalière qui tienne compte des dynamiques existantes et réalités vécues et permettent le désenclavement des espaces.

Au travers d'un plaidoyer concerté et ciblé, le programme participe enfin à la création, par les autorités nationales et déconcentrées, des conditions d'un environnement juridique, politique et institutionnel favorables à la décentralisation et au développement territorial.

